

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1438

présenté par

Mme Sanquer, M. Colombani, M. Mazaury, M. Castellani, M. Mathiasin, M. Molac,
M. Lenormand, Mme de Pélichy, M. Serva, Mme Youssouffa, M. Taupiac et Mme Reid Arbelot

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Outre-mer »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	1 000 000
Conditions de vie outre-mer	1 000 000	0
<i>Bourses sur critères sociaux pour les étudiants du Pacifique (ligne nouvelle)</i>	<i>1 000 000</i>	<i>0</i>
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement porte la création d'une nouvelle ligne budgétaire dédiée aux bourses sur critères sociaux aux étudiants des collectivités du Pacifique.

Les plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur sont fixés par arrêté pour l'année universitaire, sur la base des revenus et du coût de la vie en Hexagone. Ces critères déterminent à la fois l'éligibilité mais également le montant de la bourse.

Or, on estime l'écart moyen des prix entre la Polynésie française et l'Hexagone à 39% ! Autrement dit, les étudiants polynésiens ne sont pas accompagnés de la même façon que les étudiants hexagonaux car les critères d'attribution de la bourse d'État n'est pas adapté aux spécificités des collectivités ultramarines.

L'État devrait assurer d'offrir les mêmes chances de réussite à tous les étudiants Français, qu'importe où il se trouve sur le territoire national.

Afin de se conformer à la loi organique relative aux lois de finances, cet amendement transfère 1 million d'euros de l'action 03 "Pilotage des politiques des outre-mer" du programme 138 "emploi outre-mer" vers une nouvelle ligne budgétaire intitulée "Bourses sur critères sociaux pour les étudiants du Pacifique" du programme 123 "conditions de vie outre-mer".